



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB / CB

DC N° 24.301

DECISION

CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS
DU MINI-GOLF DU PARC DE ROYAN
(RÉGIE N°43000-9)

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 11 avril 2023 (DC N°23/029) concernant la fixation des tarifs du Mini-Golf du Parc de ROYAN, rendue exécutoire le 13 avril 2023,

DECIDE

- de fixer les tarifs du Mini-Golf du Parc de ROYAN, comme suit :

➤ Adultes	7,00 €
➤ Adultes à partir de 3	6,00 €
➤ Enfants	6,00 €
➤ Enfants à partir de 2	4,50 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'imputation 6130-325-70632 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 16 mai 2024
Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 mai 2024